



Le procès des incidents Bastia-Lyon s'enlise

La justice a examiné l'envahissement du terrain avec ou sans violences et l'altercation entre le directeur des services généraux du SCB et le gardien de l'OL, Anthony Lopes. Des débats agités où plusieurs dossiers se sont croisés...

Le volet judiciaire de l'affaire des incidents survenus lors du match Bastia-Lyon du 16 avril dernier à Furlani promettait d'être chargé et multiple. De ce côté, personne n'a été déçu. Devant une salle d'audience du tribunal correctionnel de Bastia pleine, la justice a pu se pencher sur les cas de 16 prévenus, tous libres, sauf deux en détention, accusés d'envahissement de terrain avec ou sans violences. Une affaire jugée hier que le président du tribunal, Thomas Meindl, a décidé de diviser en trois actes : "Les envahissements de terrain sans violences pour dix prévenus, les envahissements de terrain avec violences pour cinq personnes et l'incident qui a opposé Anthony Agostini, directeur général des services du club au gardien de Lyon, Anthony Lopes." Sur ce dernier point, la salle a pu assister à un duel verbal entre Nicolas Bessone, le procureur de la République de Bastia et Anthony Agostini, soupçonné d'avoir commis "des violences sans ITT sur des salariés de l'OL et plus particulièrement le gardien du club Anthony Lopes". Présent en visioconférence, le joueur lyonnais a livré sa version avec une pointe d'émotion : "Agostini m'a giflé et je l'ai insulté après cette attaque physique. Qu'est-ce que tu fais e...é ? N'envoie pas la chose fils de p.e. C'est ce qu'il m'a dit à ce moment-là." De son côté, le directeur général des services du club nie et accuse le sportif "d'avoir fait dégénérer la rencontre". Interrogé par le juge, l'international Portugais a été amené à livrer son sentiment sur les insultes re-

çues depuis les tribunes. Des propos livrés au bord des larmes : "Les supporters connaissent le prénom de mes enfants et de ma femme. Ils les ont menacés de mort et de viols. J'ai eu peur. La famille c'est tout pour moi." Un passage qui n'a pas ému Anthony Agostini, droit dans ses bottes au cours de toutes ses explications : "Lopes hurlait dans les couloirs qu'il était hors de question de jouer le match. Je suis un professionnel, je connais le stade sur le bout des doigts, quand il frémit, s'agite... Arrête-toi, joue au ballon, si tu continues, vous n'allez pas réussir à sortir du stade. C'est ce que je dis à Lopes quand je suis face à lui. Je ne l'ai pas agressé." De quoi faire sortir le procureur de ses gonds : "Pourquoi Lopes s'énerve ensuite ? Parce qu'il a pris une patate dans le nez. Un hématome visible sur une photo le prouve."

Les larmes de Lopes

Un affrontement verbal de près de plusieurs heures entre les deux hommes, au cœur d'un débat stérile. Les voix s'élevaient, la salle applaudissait, réagit et les attaques personnelles s'enchaînent : "Vous classez tous les dossiers du SCB sans suite. Peut-être que ça changera quand vous ne serez plus là", apostrophe Anthony Agostini. "C'est de moi que vous parlez ? Je ne vais pas me justifier ici", répond Nicolas Bessone. Le visionnage des vidéos ne mettra personne d'accord. Un dossier où la fédération française de football, la ligue de football professionnel, le Sporting club de Bastia et l'Olympique Lyonnais se



M^r Jean-André Albertini et Nicolas Bessone en discussion.

/PHOTOS CHRISTIAN BUFFA

sont portés partie civile. Le club rhodanien, non représenté, a exprimé son souhait de voir "ces incidents fortement réprimés avec un préjudice à réparer". Au-delà de cette affaire aux résonances multiples, largement médiatisée, le tribunal s'est attaché à retracer la personnalité des prévenus, les raisons qui les ont poussés à agir et les dommages causés par ces actes. "Vous avez tous des situations sociales, on ne comprend pas pourquoi vous avez agi comme cela." Ces mots de Thomas Meindl résonnent comme un résumé de cette première journée de débat qui se prolonge aujourd'hui. Ingénieur béton, cadre bancaire, formateur au sein d'un institut de réinsertion professionnelle, étu-

diant, sans emploi, employé de sécurité. L'analyse sociologique de la totalité des suspects dresse un tableau assez varié, presque surprenant. Un panel qui regroupe des personnes âgées entre 20 ans et 42 ans avec des situations familiales aux antipodes. Certains sont pères de famille, d'autres célibataires et habitent chez leurs parents. Tous ont des liens ou ont eu des liens entre eux. Quelques-uns sont membres du groupe de supporters ultra "Bastia 1905" en somme, d'autres sont de simples abonnés assidus de la tribune Est. Tous se présentent comme des passionnés du SCB. Même si Nicolas Bessone, le procureur de la République, privilégie un autre terme : "Aujourd'hui

nous jugeons des ultras et non des hooligans." Une passion "suicidaire", explique le père de famille, cadre bancaire, soupçonné d'avoir envahi le terrain. "J'ai sauté sur le terrain sans réfléchir à ce que je faisais. Nous avons mal réagi aux provocations." Des propos à retrouver dans toutes les déclarations au moment d'étudier le pourquoi du comment de ce "mouvement de foule dont on pourrait faire un débat sociologique", explique le procureur. Si la suite des discussions a tourné autour de l'analyse des vidéos des incidents, les débats interminables vont continuer aujourd'hui. Entre déontologie, morale et droit pénal sur fond de football...

ANTOINE GIANNINI

Le SCB fait appel

16 avril : Avant le coup d'envoi, une cinquantaine de supporters bastiais avaient pénétré sur la pelouse pour s'en prendre violemment à une partie de l'équipe rhodanienne et son staff à l'occasion du match Bastia-Lyon. A la mi-temps, une altercation éclate entre Anthony Agostini et Anthony Lopes. 4 mai : Le SCB écope d'une défaite 0-3 sur tapis vert. La commission de discipline de la LFP avait également suspendu le stade de Furlani pour deux rencontres supplémentaires, après un premier match de suspension à titre conservatoire. Le club a fait appel, hier, en ce qui concerne le match perdu.

DU TAC AU TAC

"Je n'ai reçu aucune formation de sécurité au sein de la Sisis" Un stadier accusé de violences le 16 avril. "Pourquoi ne pas avoir fait échauffer les joueurs côté tribune Ouest ?" Le procureur s'adressant à Anthony Agostini.

Cris racistes contre Balotelli : quatre ans d'interdiction de stade requis

Le tribunal correctionnel de Bastia n'a pas dérogé de sa thématique "sportive", dans son audience d'hier. Avant l'interminable dossier des incidents de Bastia-Lyon, les juges se sont penchés sur les cris racistes prononcés le 20 janvier dernier à l'encontre de Mario Balotelli, le joueur de l'OGC Nice, à Furlani. Face au tribunal, Hervé Guittou, sans casier, est le seul prévenu à comparaître.

La Licra se trouve parmi la partie civile représentée par M^r Adrien Verrier qui réclame 4000 euros de dommages et intérêts. Le prévenu qui reconnaît les faits est accusé d'avoir proféré des cris de singe au moment de l'échauffement des joueurs adverses. Si le procureur de la République de Bastia a requis

une peine de prison de trois mois assortis de sursis, 800 euros d'amende et quatre ans d'interdiction de stade, les juges n'ont pas pu se prononcer sur la décision finale à cause de l'interminable débat du procès Bastia-Lyon (voir par ailleurs). "Il y a la notion de bêtise et le fait de ne pas se rappeler, indique M^r Adrien Verrier, qui reprend de volée les propos du prévenu. Tant qu'il y aura des cas comme ça, personne ne mesurera les conséquences de ce genre d'actes."

Quelques minutes avant, le suspect avait justifié son action "d'indéfinissable. Je ne suis pas raciste. Je ne me rappelle même pas avoir fait ça. Si ça avait été un roux, c'était pareil. Je lui aurais dit, sale roux, tu pue". Des explications qui n'ont pas



M^r Adrien Verrier défend les intérêts de la Licra qui s'est portée partie civile.

convaincu le procureur : "Pour se défendre, on pointe les stéréotypes. Des millions de personnes ont vu et entendu ces propos. Le racisme est un délit."

Si la justice attend toujours "la dénonciation d'autres personnes dans ce dossier", elle doit maintenant se prononcer sur le cas d'un seul individu. Un homme "qui ne mérite pas d'être traité avec un tel déshonneur, indique son avocat M^r Florence Battesti. Il y a une indignation sélective. Mon client n'est pas une tête pensante de la violence. On tente de faire un symbole avec son cas. Il faut replacer le débat".

Reste à savoir si le tribunal qui va décider aujourd'hui entendra cette argumentation...

ANTOINE GIANNINI